



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de tri: Rhone-Alpes

Question écrite n° 7272

Texte de la question

M Georges Colombier appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les problemes que rencontrent les entreprises de la region Rhone-Alpes, suite aux greves de la poste. Il lui demande de bien vouloir tout mettre en oeuvre afin que cessent ces difficultes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace est particulierement sensible aux perturbations engendrees par les greves qui ont recemment affecte le service postal et n'ignore pas l'importance que represente la poste pour le secteur industriel et commercial. C'est pourquoi il souhaite que soit amelioree la collaboration entre la poste et les entreprises particulierement pendant ces periodes. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont ete mises en place sous forme de centres de tri de secours et de chaines d'acheminement speciales pour assurer un maximum d'echanges de courrier dans les zones les plus affectees. Ces dispositions ne peuvent evidemment pas se substituer a l'efficacite habituelle du reseau mais elles permettent de favoriser l'ecoulement du courrier. En outre, il a ete demande a la direction generale de la poste de mettre en place des structures ad - hoc ayant pour fonction de mieux informer ses clients et les secteurs economiques particulierement sensibles a l'activite de la poste. Pour attenuer les effets de la greve sur les entreprises, plusieurs decisions du mois de novembre dernier. S'agissant du reglement d'affranchissement realises par la poste, l'echeance du mois de novembre a ete retardee d'un mois dans les regions touchees par la greve. De meme, il a ete demande aux services de France Telecom d'etre comprehensifs dans le recouvrement des factures telephoniques. Des interventions ont egalement ete faites aupres des organismes de securite sociale pour preconiser un assouplissement dans le recouvrement des echeances de cotisations sociales et le ministere du budget a, de son cote, recommande a ses services des mesures analogues dans les recouvrements fiscaux. En outre, les entreprises ont beneficie recemment de la baisse de 6,25 p 100 du prix de la communication telephonique interurbaine ; l'incidence annuelle de cette mesure, profitant tout particulierement aux entreprises, est superieure a 1 milliard de francs. Compte tenu des evenements, cette mesure a ete prise des le 23 decembre dernier alors qu'elle etait prevue pour le debut de l'annee 1989.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7272

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3818